BRÈVES EUROPÉENNES

Commission :

Renforcement des droits fondamentaux-2- Et retraites

I - Renforcement des droits fondamentaux

RAPPEL :cf la précédente « brève européenne »

La Commission a proposé le 17 mars des directives de négociation en vue de l'adhésion de l'Union à la convention européenne des droits de l'homme (CEDH).
Le traité de Lisbonne offre effectivement la base juridique permettant à l'Union d'adhérer à cette Convention, qui est l'instrument le plus important de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Europe.
L'adhésion rendrait la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg compétente pour réexaminer les actes des institutions, organes et agences de l'Union, y compris les arrêts de la Cour de justice, afin de garantir le respect de la convention européenne des droits de l'homme.
Cette adhésion offrira également une nouvelle possibilité de recours aux particuliers, qui pourront saisir la Cour européenne des droits de l'homme d'une plainte pour violation des droits fondamentaux par l'Union.

L'adhésion de l'UE à la convention renforcera encore davantage le système de protection des droits fondamentaux de l'UE.

Le 7 juillet, la Commission européenne et le Conseil de l'Europe ont donc lancé des pourparlers officiels sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'Homme. À ce titre, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, Thorbjørn Jagland, et la vice-présidente de la Commission, Viviane Reding, se sont rencontrés à Strasbourg afin de mettre en route le processus.
Ils ont évoqué les moyens de faire progresser le dossier afin que les citoyens puissent bénéficier rapidement d'une protection plus forte et plus cohérente de leurs droits fondamentaux en Europe

«*Ce jour est véritablement un moment historique. Nous mettons aujourd'hui en place le chaînon manquant dans le système européen de protection des droits fondamentaux, et nous garantissons ainsi la cohérence entre les visions respectives du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne*», a déclaré la vice - présidente Viviane Reding, commissaire européenne chargée de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté. «*L'UE a un rôle important à jouer dans le renforcement accru du système de protection des droits fondamentaux instauré par la convention. Nous disposons déjà de notre propre charte des droits fondamentaux, qui constitue la codification des droits fondamentaux la plus moderne au monde. C'est une excellente condition de départ pour un accord fructueux entre les partenaires de la négociation.*»

«*La convention européenne des droits de l'homme est la référence essentielle en matière de protection des droits de l'homme pour l'ensemble du continent européen. En acceptant de soumettre le fonctionnement de ses institutions aux mêmes règles en matière de droits de l'homme et au même contrôle que ceux qui s'appliquent à toutes les démocraties européennes, l'Union européenne pose un geste extrêmement fort – elle montre que l'Europe change, et que les plus influents et les plus puissants en son sein sont prêts à prendre leur part de responsabilité pour qu'advienne ce changement et pour l'assumer ensuite*», a déclaré M. Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe.

En adhérant à la CEDH, l'UE se placera sur un pied d'égalité avec ses États membres en ce qui concerne le système de protection des droits fondamentaux, au respect duquel veille la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg. L'adhésion permettra à l'UE d'être entendue dans les affaires examinées par la Cour de Strasbourg. Une adhésion ferait de l'UE le 48ème signataire de la CEDH. Elle pourrait désigner un juge à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg.

Cette adhésion offrira également une nouvelle possibilité de recours aux particuliers, qui pourront désormais – après avoir épuisé toutes les voies de recours nationales – saisir la Cour européenne des droits de l'homme d'une plainte pour violation supposée des droits fondamentaux par l'UE.

Contexte

L'adhésion de l'UE à la CEDH s'impose en application de l'article 6 du traité sur l'Union européenne et est prévue par l'article 59 de la CEDH telle qu'amendée par le Protocole n°14.

Le 17 mars, la Commission a proposé des directives de négociation en vue de l'adhésion de l'UE à la CEDH. Le 4 juin, les ministres de la justice de l'UE ont mandaté la Commission pour conduire les négociations en leur nom. Le 26 mai, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a donné à son Comité directeur pour les Droits de l'Homme un mandat occasionnel pour élaborer avec l'UE l'instrument juridique requis en vue de l'adhésion de l'UE à la CEDH.

Prochaines étapes

Maintenant, les négociateurs de la Commission et des experts du Comité directeur pour les Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe se réuniront régulièrement pour élaborer l'accord d'adhésion.

À l'issue du processus, l'accord d'adhésion sera conclu entre les 47 parties contractantes actuelles à la CEDH et l'UE (par une décision à l'unanimité du Conseil de l'UE; le Parlement européen, qui doit être pleinement informé de toutes les étapes de la négociation, doit également donner son assentiment: la décision nécessite la ratification par les Etats Membres de l'UE).

L'accord d'adhésion devra également être ratifié par chacune des 47 parties contractantes à la CEDH, conformément à leurs exigences constitutionnelles respectives, y compris par les parties qui sont aussi États membres de l'UE (au nombre de 27).

Les deux parties apparaissent désireuses de conclure les pourparlers avec souplesse et rapidité, afin que l'adhésion soit effective le plus vite possible.

II – Retraites : l'Union européenne amorce un débat public sur l'avenir des retraites

Le 7 juillet, la Commission européenne a ouvert un débat public dans toute l'Europe « sur la façon de garantir des retraites adéquates, viables et sûres et sur la manière dont l'Union européenne peut soutenir au mieux les efforts nationaux accomplis en ce sens. ».
Dans tous les États membres, le vieillissement de la population pèse considérablement sur les régimes de retraite existants, et la crise financière et économique n'a fait qu'augmenter cette pression.

Le document de consultation – un livre vert - pose une série de questions invitant les parties intéressées à donner et à partager leurs avis et idées sur la manière de relever le défi des retraites - l'un des plus grands auxquels font actuellement face l'Europe et la majeure partie du monde - et sur la façon dont l'Union européenne peut contribuer à la mise en œuvre de solutions.

Lors de la présentation du document de consultation, László Andor, commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'inclusion, soutenu par les commissaires Olli Rehn (affaires économiques et monétaires) et Michel Barnier (marché intérieur et services), a déclaré :

«En Europe, il est prévu que le nombre de personnes retraitées double d'ici 2060 par rapport au nombre de personnes qui financent leurs retraites: la situation actuelle n'est tout simplement pas viable. Pour y remédier, il est nécessaire de se pencher attentivement sur l'équilibre à atteindre entre la durée de la vie professionnelle et celle de la retraite.».

M. Andor a ajouté: *«Il nous faut choisir entre des retraités plus pauvres, des cotisations de retraite plus élevées ou un plus grand nombre de personnes travaillant davantage et plus longtemps. L'une des grandes réalisations du modèle social européen est de garantir que la vieillesse n'est pas synonyme de pauvreté. C'est une promesse que nous devons continuer de tenir, et le dialogue que nous ouvrons aujourd'hui doit aider les États membres à prendre les bonnes décisions, de manière à garantir l'adaptation adéquate des systèmes de retraite.»*

Le livre vert examine le cadre européen en matière de retraites d'une manière globale et intégrée, en s'intéressant aux synergies entre les politiques économiques et sociales et la réglementation des marchés financiers, ce qui explique qu'il aborde tant de thèmes aussi variés que la prolongation de la vie professionnelle, le marché intérieur des retraites, la mobilité des retraites dans l'Union européenne, les lacunes de la réglementation de l'Union européenne, le futur régime de solvabilité pour les fonds de pension, le risque d'insolvabilité de l'employeur et la prise de décision ainsi que la gouvernance éclairées au niveau de l'Union européenne.

Le livre vert aborde en particulier les questions suivantes:

- garantir des revenus adéquats aux retraités et veiller à ce que les systèmes de retraite soient viables à long terme;
- trouver le juste équilibre entre le travail et la retraite et faciliter une vie active plus longue;
- lever les obstacles rencontrés par les personnes qui travaillent dans différents États de l'Union européenne et entravant le marché intérieur des produits de retraite;
- rendre les retraites plus sûres, aujourd'hui et demain, compte tenu de la récente crise économique;
- veiller à ce que les retraites soient plus transparentes de manière à ce que les individus puissent prendre des décisions en connaissance de cause concernant leur propre revenu de retraite.

Cette consultation est une initiative commune des commissaires Andor, Barnier (marché intérieur et services) et Rehn (affaires économiques et monétaires) : elle concerne les politiques économiques et sociales tout comme la réglementation des marchés financiers.

Elle ne présente pas de propositions d'action spécifiques, mais vise à recueillir des avis sur d'éventuelles actions futures au niveau de l'Union européenne.

La consultation durera quatre mois (elle s'achèvera le 15 novembre 2010), au cours desquels toute personne s'intéressant au sujet pourra soumettre son point de vue par l'intermédiaire d'un site web destiné à cet usage.

La Commission européenne analysera ensuite toutes les réponses et déterminera la meilleure manière d'agir dans l'avenir pour traiter ces questions au niveau de l'Union européenne.

Contexte

Permettre aux citoyens européens de disposer, aujourd'hui et demain, de revenus de retraite adéquats et durables fait partie des priorités de l'Union européenne. Y parvenir dans une Europe vieillissante est un défi majeur. La plupart des États membres de l'Union européenne se sont efforcés d'y faire face en réformant leurs systèmes de retraite.

En 2008, on comptait quatre personnes en âge de travailler (15-64 ans) pour chaque citoyen de l'UE âgé de 65 ans au moins. D'ici à 2060, ce rapport tombera à deux pour un.

La récente crise financière et économique a aggravé et amplifié les effets de cette évolution démographique. Les revers qu'ont connus la croissance économique, les budgets publics, la stabilité financière et l'emploi ont rendu plus urgent l'ajustement des pratiques en matière de retraite et des modalités de constitution des droits à pension. La crise a révélé qu'il fallait faire plus pour renforcer l'efficacité et la sécurité des régimes de retraite.

Une récente enquête Eurobaromètre a révélé que 73 % des citoyens de l'Union européenne prévoient clairement une baisse de leur retraite ou pensent qu'ils auront à travailler plus longtemps ou à économiser davantage pour leurs vieux jours.

En attendant, 54 % des personnes interrogées craignent que leurs revenus de retraite ne soient insuffisants pour vivre décemment : elles sont majoritaires dans 17 des 27 État membres de l'Union européenne.

M

N

☯☯☯

Dans cette brève européenne, nous avons souhaité, sur le sujet des retraites, donner une information s'étendant au cadre européen, qui devient de plus en plus la norme pour tout dossier d'envergure, mais il est évident que nous ne partageons pas les projets gouvernementaux annoncés.
L'UNSA se joint à l'intersyndicale pour dénoncer la réforme (en fait la régression) injuste contenue dans le projet de loi sur les retraites : à savoir notamment,

- ***Le report de l'âge de la retraite à 62 ans ;***
- ***La non prise en compte de la pénibilité ;***
- ***Le report à 67 ans de l'annulation de la décote ;***
- ***Les efforts financiers pesant sur les seuls salariés du privé et du public ;***
- ***Les hausses des cotisations des fonctionnaires rognant un peu plus leur pouvoir d'achat.***

POUR L'UNSA, UNE AUTRE RÉFORME EST POSSIBLE !
SANS DOUTE DEMANDERA-T-ELLE DES EFFORTS,
MAIS ILS DOIVENT ETRE JUSTES ET SOCIALEMENT PARTAGÉS !

POUR DÉFENDRE NOS RETRAITES DE DEMAIN !

Le mardi 7 septembre,
la mobilisation des agents doit être
la plus large possible
pour bloquer cette iniquité annoncée !

☯☯☯